

**PRÉVISIONS FINANCIÈRES 2026-2028**  
**3 mars 2026**

## ASSURANCE CHÔMAGE : LES PONCTIONS DE L'ÉTAT ET LE REMBOURSEMENT DE LA « DETTE COVID » DÉGRADENT FORTEMENT LA SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME

En 2026, un nouveau prélèvement de l'État de plus de 4 Md€, confronte l'Unédic à une situation financière délicate, dans un contexte économique dégradé.

Le Bureau de l'Unédic du 3 mars 2026 a examiné et adopté les prévisions financières de l'Assurance chômage à l'horizon 2028. Dans un contexte de perspectives économiques assombries, les prélèvements de l'État sur les recettes du régime dégradent mécaniquement sa situation financière : le désendettement est à l'arrêt depuis 2023 et le solde serait négatif en 2026. Cette situation contraint l'Unédic au refinancement sur les marchés pour faire face aux premières échéances de la « dette Covid », dans un environnement de taux d'intérêt élevés. Les décisions étatiques pèsent sur la trajectoire financière de l'Assurance chômage, qui voit son rôle d'amortisseur social et économique fragilisé. Ainsi le régime ne doit plus être une variable d'ajustement budgétaire de l'Etat et son pilotage doit retrouver stabilité et vision à long terme.

### Une croissance modérée

Selon le Consensus des économistes, la croissance du PIB serait limitée en 2026 (+1%), en 2027 (+1,1%) et en 2028 (+1,2%).

Cette trajectoire de 2026 à 2028 doit être envisagée avec précaution en raison de divers aléas, liés notamment à la situation politique et géopolitique.

### Les créations d'emploi seraient nulles en 2026

Après des destructions en 2025, les créations nettes d'emploi seraient nulles en 2026. L'amélioration serait progressive en 2027 et 2028 (+78 000 et +142 000).

Malgré la dégradation du marché de l'emploi, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés resterait contenu, sous l'effet des réformes d'assurance chômage mises en œuvre depuis 2021. Il y aurait environ 2,6 millions de chômeurs indemnisés en 2026 et en 2027, puis 2,5 millions en 2028.

## Un solde négatif en 2026

Exceptionnellement, les recettes de l'Assurance chômage baisseraient en 2026 (44,2 Md€), en raison du prélèvement de l'État<sup>(1)</sup> de 4,1 Md€ – montant supérieur aux trois années précédentes – et des pertes de CSG liées à l'évolution de l'assiette des travailleurs indépendants (800 M€). Puis, les recettes du régime s'établiraient à 49,4 Md€ en 2027 et 51 Md€ en 2028.

Les dépenses dépasseraient les 46 Md€ sur la période de la prévision : 46,3 Md€ en 2026, 46,6 Md€ en 2027 et 46,2 Md€ en 2028. Outre les dépenses d'allocation orientées à la hausse en 2026, les facteurs qui contribuent à cette hausse sont le coût plus élevé de la dette inhérente aux prélèvements de l'État et l'augmentation de la contribution de l'Unédic au financement de France Travail<sup>(3)</sup>.

Le solde du régime serait déficitaire en 2026 (-2,1 Md€), puis positif en 2027<sup>(2)</sup> (+2,8 Md€) et 2028<sup>(2)</sup> (+4,8 Md€). Sans les prélèvements de l'État<sup>(1)</sup>, il aurait été de +2,0 Md€ en 2026.

Les effets de l'avenant conclu le 25 février 2026 par les partenaires sociaux dans le cadre de la négociation sur le régime d'assurance chômage ne sont pas intégrés à ces prévisions.

## Sous réserve de l'absence de prélèvements, la trajectoire de désendettement reprendrait à partir de 2027

La dette du régime d'assurance chômage atteindrait 61,5 Md€ en 2026, 58,7 Md€ en 2027<sup>(2)</sup> et 53,9 Md€ en 2028<sup>(2)</sup>.

Sans les prélèvements de l'État l'endettement aurait pu atteindre 41,9 Md€ fin 2028, un niveau relativement proche de 2019, avant la crise Covid-19.

Le régime repose sur un modèle contracyclique conçu pour amortir les variations économiques, mais les décisions de l'État réduisent sa capacité de désendettement. L'Unédic doit ainsi contracter de nouveaux emprunts à des taux élevés sur les marchés financiers, notamment pour faire face aux remboursements de la « dette Covid » – initialement souscrite à taux bas.

### **Une accélération des émissions sur les marchés pour financer le régime d'assurance chômage**

Entre 2025 et 2026, l'Unédic a dû augmenter ses programmes d'endettement à long terme pour compenser : les prélèvements de l'État (12,05 Md€ entre 2023 et 2026), les charges d'intérêt associées (environ 1 Md€ entre 2023 et 2027), le surfinancement de France Travail qui en résulte.

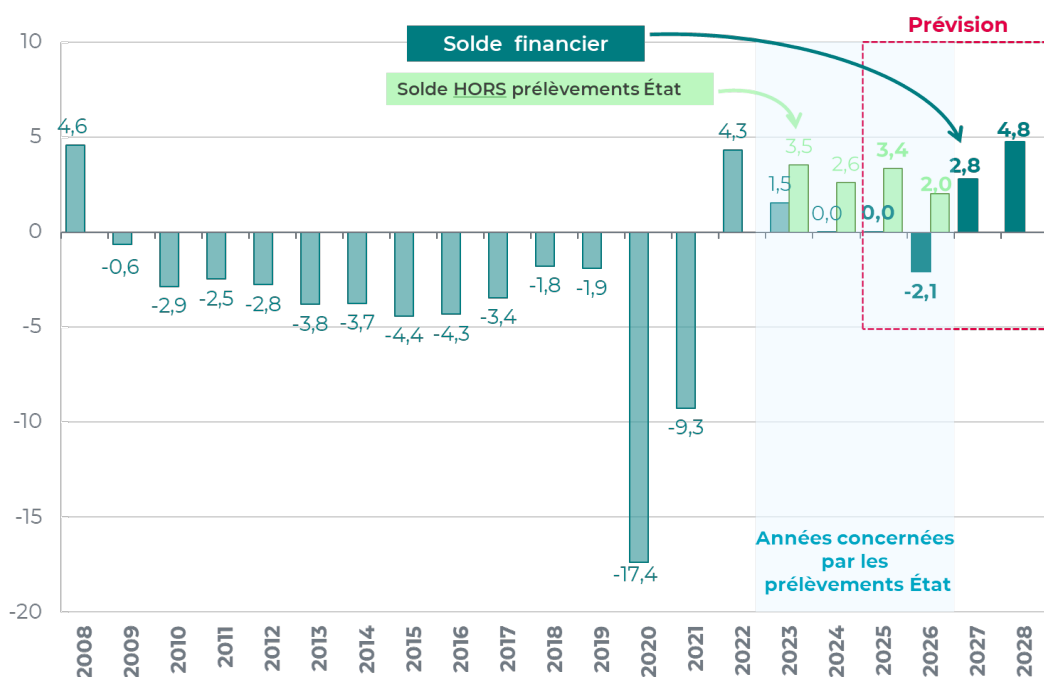
Au total, ce sont 14 Md€ de dette obligataire qui seront émis entre 2025 et 2026. Après 4 Md€ en 2025, les 10 Md€ d'émissions prévues en 2026 représentent un niveau historique hors période Covid-19.

Ces émissions nouvelles, dans un contexte de taux élevés, entraînent une hausse rapide des charges d'intérêt : elles atteindraient 0,6 Md€ en 2026, puis 0,9 Md€ en 2027 et 2028. À cet horizon, les dépenses d'intérêts représenteraient environ 1,7% des recettes de l'Unédic, contre moins de 1% jusqu'en 2022.

(1) L'arrêté du 27 décembre 2023 prévoit des moindres compensations d'exonérations sur les recettes de l'Assurance chômage de 12,05 Md€ entre 2023 et 2026 : 2,0 Md€ en 2023, 2,6 Md€ en 2024, 3,35 Md€ en 2025 et 4,1 Md€ en 2026.

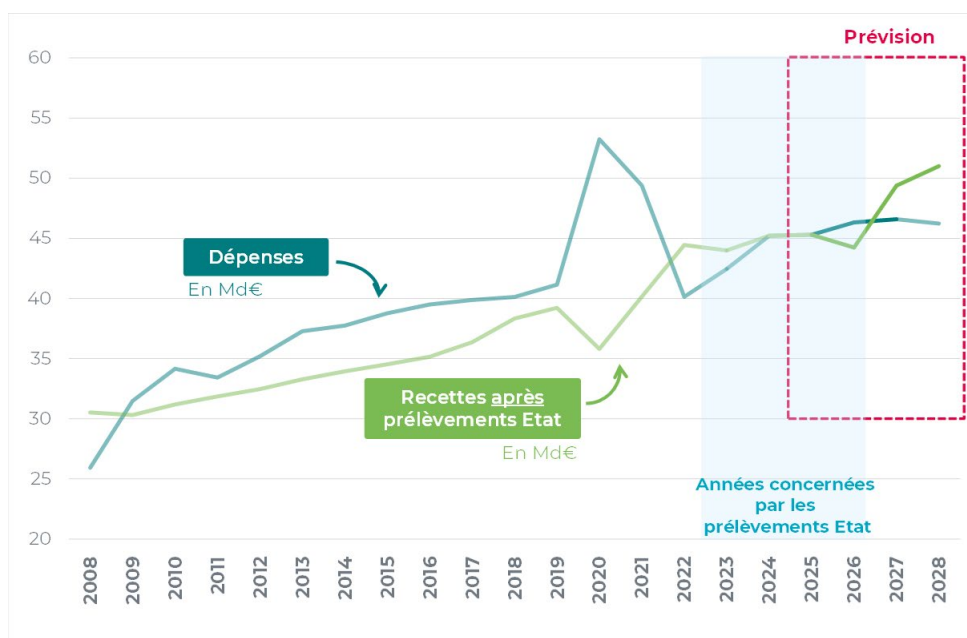
(2) Dans l'hypothèse d'absence de prélèvements de l'État en 2027 et 2028.

(3) Le taux de financement de France Travail par l'Unédic est fixé par la loi à 11% des recettes de l'exercice N-2 et calculé sur les recettes du régime avant application des moindres compensations d'exonérations (prélèvements État) - en pratique le taux de financement de France Travail sera de 12% d'ici 2028.

**SOLDE FINANCIER DE L'ASSURANCE CHÔMAGE JUSQU'À FIN 2028, EN MD€**

Source : Unédic, prévisions financières de l'Unédic de février 2026.

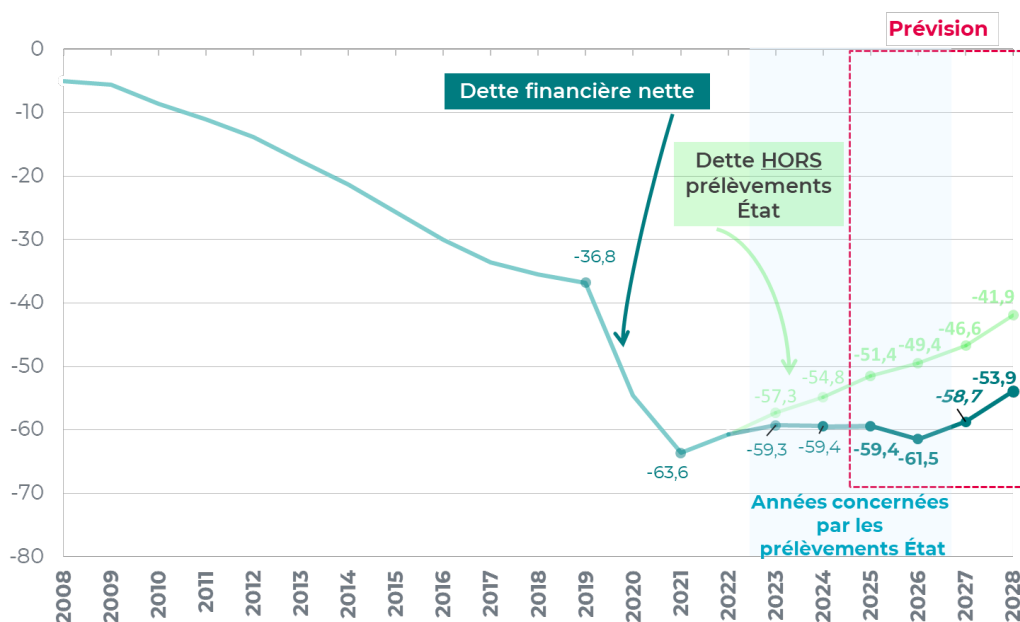
Note : le solde financier de 2027 et celui de 2028 sont estimés sous l'hypothèse qu'aucun prélèvement État ne sera effectué ces années-là.

**DÉPENSES ET RECETTES APRÈS PRÉLÈVEMENT ÉTAT DE L'ASSURANCE CHÔMAGE, EN MD€**

Source : Unédic, prévisions financières de l'Unédic de février 2026.

Note : les recettes de 2027 et de 2028 sont estimées sous l'hypothèse qu'aucun prélèvement État ne sera effectué ces années-là.

## ENDETTEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE JUSQU'À FIN 2028, EN MD€



Source : Unédic, prévisions financières de l'Unédic de février 2026

Note : la dette financière nette de 2027 et de 2028 sont estimées sous l'hypothèse qu'aucun prélèvement État ne sera effectué ces années-là.

## À propos de l'Unédic

L'Unédic est une association paritaire, de statut privé, regroupant des représentants des salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT et FO) et des représentants des employeurs (Medef, CPME et U2P). Elle pilote et gère l'Assurance chômage en veillant à protéger les parcours professionnels au plus près des réalités de l'emploi, tout en étant attentive aux besoins des employeurs. Sa connaissance du marché du travail et sa faculté d'anticipation de la conjoncture économique lui permettent de garantir la solidité de ce régime à la fois assurantiel et solidaire. Ancrée sur tout le territoire grâce à son réseau d'instances paritaires régionales (IPR) et en interaction avec un écosystème large de partenaires institutionnels en France et à l'international, l'Unédic est un rouage essentiel au dynamisme de l'emploi. Sans cesse en mouvement, depuis plus de 60 ans, elle consolide et renouvelle l'Assurance chômage au service de la cohésion sociale et en soutien de l'économie française.

[Unedic.org](https://unedic.org) / [Data.unedic.org](https://data.unedic.org) / [LinkedIn](#) / [TikTok](#) / [Instagram](#) / [X](#) / [YouTube](#)